

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 20 Octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre
DEPARTEMENT du CANTAL			A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Dimitri OCTAVIE.
23	23	21	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER.
Date de la convocation : 05 octobre 2022			Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.
Date d'affichage : 05 octobre 2022			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			
Abstention : 0			

OBJET : Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Murat,

Monsieur le Maire expose à ses collègues que suite à la fin de sa mise en disponibilité au bout de dix ans, l'agent titulaire qui occupait auparavant les fonctions de projectionniste, ne souhaite pas réintégrer son poste et décide donc d'être radié de son poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à compter du 18 Octobre 2022, Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste du tableau des effectifs,

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du cinéma, justifie le recrutement d'un agent en charge des affaires culturelles et des fonctions de projectionniste,

En conséquence, Monsieur le Maire propose la création du poste suivant :

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_117-DE

FILIERE ANIMATION			
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification
Adjoint territorial d'Animation	C	Création d'un poste titulaire à temps complet	Recrutement suite radiation des cadres en fin de disponibilité

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Approuve la création des postes ci-dessus au 23/10/2022 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_117-DE